

Préfecture de département

Code postal 92270

## Commune de BOIS-COLOMBES

Code INSEE 92009

Fiche communale	d'information	risques et	pollutions
-----------------	---------------	------------	------------

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral n° D CP(AT 202.79 du 2 8 JUIL. 2020  Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques not La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N prescrit anticipé approuvé date 09  Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : inondations autres Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N prescrit anticipé approuvé date  Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : inondations autres Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M) La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M prescrit anticipé approuvé date  2 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : mouvement de terrain autres Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui	
La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N  prescrit	L L. (DDDAI)
prescrit anticipé approuvé date 09  1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	tureis (PPKN
inondations	non    01   2004
La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N  prescrit anticipé approuvé date  1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  inondations autres  Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)  La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  prescrit anticipé approuvé date  2 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  mouvement de terrain autres	
prescrit anticipé approuvé date  1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	non 🗸
inondations autres  Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux  Oui  Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)  La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  Prescrit anticipé approuvé date  2 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  mouvement de terrain autres	non 🗸
Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)  La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  prescrit anticipé approuvé date  2 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : mouvement de terrain autres	
La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  prescrit anticipé approuvé date  2 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  mouvement de terrain autres	non 🗸
prescrit anticipé approuvé date  2 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : mouvement de terrain autres	
mouvement de terrain autres	non 🗸
Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui	
	non 🗸
Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)	
La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit	non 🗸
<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique  effet thermique  effet de surpression	
La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR <b>T approuvé</b> oui	non 🗸
Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement  Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements  oui  oui	non ✓
<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble es que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.	
que ieur gravite, probabilite et cinetique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.	exposé ainsi

page **2**/2

> La comm	de la commune au regard du zonage sismique règlementaire  nune se situe en zone de sismicité classée  one 1	zone 5 forte
Situation o	de la commune au regard du zonage règlementaire à potentiel radon	
> La comm	une est classée à potentiel radon de niveau 3	oui ☐ non ✓
Informatio	on relative à la pollution de sols	
> La comm	une comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)	oui ✓ non 🗌
Arrêtés po	ortant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	ou technologique
> La commi	une est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés nnaissance de l'état de catastrophe naturelle	nombre 4
. de recon	nnaissance de l'état de catastrophe technologique	nombre 0
	Pièces jointes *	
Extraits de	ts de référence permettant la définition des travaux prescrits documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au recion du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4	gard des risques encourus
ORDER DE PROPERTIE DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA CONTRAC		550-мон на потпосот поченения поченения не поположения выпачания выпачания на поченения поченения.
Extraits car	hies relatives au zonage règlementaire tographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques on du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4	encourus
Périmètre r	églementaire du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine en date du 09 janvier 2004	révisé le 07 juliet 2017
TO TO TO THE STATE OF T		
date 28 II	UIL. <b>2020</b>	le préfet de département
	* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de www.departement.gouv.fr	de département

Fiche communale d'information risques et pollutions

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES/DGPR septembre 2018

Le peri taré févriral charge

ou l'Adminis trahai de l'Eret

olon le département

Vincent BERTON